



Affaire suivie par : A. CAUDRON

Tourcoing, le 15 janvier 2020

**Mesdames et Messieurs les Correspondants
Régionaux
Mesdames et Messieurs les Présidents
des Associations Régionales**

Objet : 5^{ème} Tournoi National de Tennis de table ASND 2020
P.J. : Présentation des épreuves
Procédure d'inscription
Fiche remboursement frais de déplacement

L'ASND organise les samedi 28 et dimanche 29 mars 2020 à La Rochelle (17) le 5^{ème} tournoi national de tennis de table.

1°) Conditions de participation

Tous les compétiteurs devront être impérativement en possession de :

- la carte-licence ASND 2020
- le certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table.

La procédure d'inscription, indiquée dans le document joint, est à effectuer **avant le 29 février :**

Attention : le prérequis à l'inscription en ligne étant d'être adhérent de l'ASND en étant enregistré par votre président d'AS dans l'applicatif de gestion

<https://gestion.asnd.fr> (Merci de vous rapprocher de votre correspondant local liste si ce n'est pas le cas, la liste des associations régionales est disponible sur la page d'accueil du site www.asnd.fr)

Une participation de 30€ est à régler en ligne lors de l'inscription (participation aux frais).

Le comité d'organisation pourra limiter le nombre de participants en raison de contraintes budgétaires

2°) Prise en charge des frais par l'ASND

- Frais de déplacement

L'ASND prendra en charge les frais de transport depuis la résidence administrative jusqu'au lieu de la manifestation.

Il est demandé aux participants d'effectuer ce voyage au moindre coût (co-voiturage, réductions SNCF ou aérienne).

Attention : Le remboursement s'effectuera sur les justificatifs réels du déplacement (billets SNCF, tickets de péage-autoroute, factures de carburant etc) qui accompagneront la fiche des frais de déplacement. Il sera limité à 200€. Les locations de véhicules ne sont autorisées qu'à partir de 4 personnes minimum.

- Frais de restauration

Ils seront pris en charge par l'ASND le samedi midi et le samedi soir.

Une cafétéria adjacente à la salle de sport sera mise à la disposition des concurrents pour se restaurer durant toute la compétition.

- Frais d'hébergement

Ils seront pris en charge par l'ASND. Les participants seront logés à l'ENDLR en chambres individuelles.

3°) Position administrative :

Pas d'autorisation d'absence ni de dispense de service.

- congés annuels ou ARTT des agents.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

Dimitry FORGET : dimitry.forget@douane.finances.gouv.fr

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le plus largement possible ces documents.

Le Président,



Jean-Roald L'HERMITTE.